



Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix

04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81

www.ville-claix.fr

République Française : Liberté, Egalité, Fraternité

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le premier avril deux mille vingt-six

Le conseil municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. REVIL Christophe, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 26 mars 2026

OBJET : Désignation des membres du comité syndical du Syndicat Intercommunal de Réalisation du Lycée Sud de l'Agglomération de Grenoble (SIRLYSAG)

PRESENTS : M. Christophe REVIL - Maire, Adjoints : Mme MN. STRECKER, M. P. ROUSSET, Mme B. BERTHON, M. Y. PASDRMADJIAN, Mme S. ALPHONSE, M. JL. BOUCHAUD, Mme S. IMBERT, M. R. DA SILVA, Conseillers municipaux : M. P. SAPPEY, Mme C. RANGOD, Mme M. BRUN, M. M. CAUDRILLIER, Mme M. TROUILLEAU, M. F. GIRARD, Mme V. VERMAST, M. R. KELLER, Mme A. CHIANTIA, M. O. LY, Mme D. MARCHAIS, M. S. MOREL, Mme F. FINET, M. M. PICARD BELLAY, Mme B. CAHU, M. A. FARELLY, M. SCHIESS, Mme I. COMTE-DELPLACE, M. R. OLIVIERI, Mme D. PIN.

POUVOIRS :

ABSENTS :

Mme Sylvie ALPHONSE a été élue secrétaire.

Délibération N° : 32/2026

Nomenclature : 5.3

Domaine : Education et Jeunesse

Le rapporteur : Monsieur Christophe REVIL

Le Rapporteur EXPOSE

VU l'article 5212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux syndicats de communes et leur fonctionnement,

VU l'article 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral 89-2995 du 30 juin 1989 relatif à l'autorisation de création du syndicat en objet,

CONSIDERANT les statuts en la matière, chapitre 2, article 1,

CONSIDERANT qu'il convient de désigner quatre représentants municipaux au comité syndical du SIRLYSAG, dont deux membres titulaires et deux membres suppléants.

CONSIDERANT que le Conseil Municipal accepte de voter à main levée.

Le Rapporteur PROPOSE de désigner :

- Mme Sylvie ALPHONSE et Mme Annie CHIANTIA membres titulaires
- M. Michaël PICARD BELLAY et Mme Déborah MARCHAIS membres suppléants

*Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Rapporteur
et après en avoir délibéré à la majorité,*

DESIGNE Mme Sylvie ALPHONSE et Mme Annie CHIANTIA membres titulaires, M. Michaël PICARD BELLAY et Mme Déborah MARCHAIS membres suppléants.

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Madame la Préfète de l'Isère.

Modalités de vote : Majorité

25 voix POUR

04 ABSTENTIONS (M. SCHIESS, Mme I. COMTE-DELPLACE, M. R. OLIVIERI, Mme D. PIN)

La secrétaire de séance
Sylvie ALPHONSE



Le Maire
Christophe REVIL



Date d'affichage: 7/06/2016

Date de retrait: 7/06/2016